

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 090-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.141

Déposée le : 22.04.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.06.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Faillite de Bio Schwand AG et activités de la famille Heinz Iseli

La situation financière difficile de Bio Schwand AG est connue depuis plusieurs années déjà. Dans le secteur du bio et parmi celles et ceux qui connaissent le domaine de l'ancienne école d'agriculture Schwand à Münsingen, la faillite était attendue. Des préparatifs ont donc été entrepris pour la reprise de l'administration du domaine et en particulier de l'activité de restauration et de l'entretien du domaine. Ces informations ont été transmises à l'Office des poursuites et des faillites.

Les milieux concernés ont donc été d'autant plus surpris par la décision de remettre l'intégralité des activités de l'exploitation à l'association du même nom, dirigée par la même personne que Bio Schwand AG, qui est en procédure de faillite.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. De manière générale, en cas de faillite, comment peut-on maintenir l'activité commerciale afin de limiter les pertes ?
2. Comment se fait-il que la famille de Heinz Iseli – qui dirige Bio Schwand AG, en faillite depuis fin janvier – puisse poursuivre, dans le cadre de l'association (Verein) Bio Schwand, l'administration des immeubles repris à l'époque du canton ?
3. De quelle manière l'administration de la faillite a-t-elle informée les locataires et les utilisatrices et utilisateurs de la décision de confier l'administration précisément aux responsables de la faillite de Bio Schwand AG ? Les locataires et les utilisatrices et utilisateurs ont-ils eu la possibilité d'être entendus ?
4. Le Verein Ehemalige Schwand-Bäregg (association des anciennes et des anciens de Schwand Bäregg) a-t-il été contacté pour la reprise de l'administration et en particulier de

l'activité de restauration ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait, et, le cas échéant, qui aurait été compétent-e pour s'en charger ?

Motivation de l'urgence : la faillite a été déclarée.

Destinataire

– Grand Conseil